CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Numéro de consultation : 2501435

Intitulé de la consultation : Direction artistique de la cérémonie de commémoration des attentats du 13 novembre 2015 : conception et direction de projets artistiques dans le cadre de la cérémonie.

Procédure de passation : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Article de la procédure concernée : Articles L.2122-1 et R.2122-3 1°du code de la commande publique)

1. Contexte. 3
2. Objet du marché 3
3. Le choix du directeur artistique 3
4. Prestations confiées au titulaire. 4
4.1 Descriptif de la mission 4
4.2 Calendrier d'exécution (phasage) 6
4.3 Etat des lieux mis à disposition 7
5. Prestations à la charge de la Ville de Paris 7

1. Contexte.

En 2015, les attentats du 13 novembre ont fait plus de 130 morts et plus de 350 blessés.

En lien avec les deux associations de victimes et de familles de victimes (13ONZE15 et Life for Paris), la Ville porte un programme de commémorations permettant à chacun de se souvenir, d'être solidaire et de continuer à célébrer la liberté.

De « Fluctuat nec mergitur » à « Paris est une fête », les valeurs de Paris, touchées en leur cœur, auront un relief tout particulier en ce dixième anniversaire. 10 ans après les attentats, l'inauguration du Jardin du 13 novembre est l'acte mémoriel majeur de ces commémorations, rassemblant 1 500 personnes pour une cérémonie unique et diffusée en direct. L'ensemble de la cérémonie se déroulera le 13 novembre 2025, de 18h00 à 20h00.

La Direction de l'Information et de la Communication est pilote de cette opération pour la Ville de Paris, en étroite collaboration avec le Secrétariat Général et l'ensemble des directions parties prenantes.
L'objet du marché est la direction artistique de la cérémonie de commémoration des attentats du 13 novembre 2015 se déroulant dans le jardin du 13 novembre, place Saint-Gervais (75004). Le titulaire aura la charge de la conception et la direction de projets artistiques dans le cadre du dixième anniversaire des attentats de Paris.

Compte tenu de la spécificité et de la nature de cet événement à la résonnance locale, mais aussi nationale et internationale, l'objectif du marché est de créer une performance artistique pour une cérémonie unique, symboliquement forte pour commémorer, 10 ans après, les attentats de 2015.

2. Objet du marché.

La présent marché a pour objet la direction artistique de la cérémonie de commémoration des attentats du 13 novembre 2015 se déroulant dans le jardin du 13 novembre, place Saint-Gervais (75004).

Le titulaire aura pour mission d'assurer la conception et la direction de projets artistiques dans le cadre du dixième anniversaire des attentats de Paris.

3. Le choix du directeur artistique.

Le recours de la Ville de Paris à la procédure prévue par l'article R.2122-3-1° du code de la Commande Publique est fondée sur le choix de Thierry Reboul (et son agence TRE conseil) comme directeur artistique.

Thierry Reboul, directeur de la marque, de l'engagement et de la créativité au sein du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est l'homme à l'origine des quatre cérémonies des Jeux : les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Paralympiques. Parmi ces quatre moments forts des Jeux de Paris 2024, la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, dont les images ont fait le tour de la planète, a su incarner par ses différents tableaux, dans un espace géographique, un fleuve, jamais exploité jusqu'alors lors d'un tel événement, l'image d'une France faite de symboles, d'originalité, mais aussi de solennité, de force et de joie. La scénographie de cette cérémonie avec sa composante télévisuelle fondamentale, mais aussi ses mises en lumière et en musique, a fortement marqué les esprits.

L'ambition portée au projet de cérémonie de commémoration des événements du 13 novembre 2015 comporte une dimension tout aussi symbolique. Commémorer ces attentats, c'est à la fois se tourner vers hier, vers les victimes et vers l'ensemble des anonymes meurtris dans leur chair et leurs pensées ; et se tourner vers demain, vers l'espoir, à travers les valeurs incarnées aux yeux du monde entier par la Ville de Paris. Le jardin sera l'écrin unique, poétique et universel de cette cérémonie particulière, un espace magnifié le temps d'un soir pour incarner tout à la fois ce moment de commémoration mais aussi de vie. La présence attendue du Président de la République française, de la Maire de Paris, de hautes autorités de l'Etat tout autant que la diffusion en direct sur un ou plusieurs canaux nationaux de cette inauguration sont des éléments contextuels de ce marché, que la direction artistique devra intégrer et qui complètent le caractère unique de cette manifestation.

4. Prestations confiées au titulaire.

4.1 Descriptif de la mission

La mission de Directeur artistique de la cérémonie de commémoration du 13 novembre consiste en la conception et la direction artistique d'une performance artistique unique d'une programmation artistique spécifique. Le Directeur artistique assure la conception de la cérémonie de commémoration, choisit les artistes invités, les performances artistiques, les œuvres présentées et assure le suivi de leur réalisation.

Cette mission s'effectue en concertation avec le Pôle pilotage des événements et des partenariats de la DICOM, référent du Directeur artistique.
Les missions confiées dans le cadre de la direction artistique sont les suivantes :

- **Conception de la cérémonie de commémoration**. Le Directeur artistique conçoit et scénographie une performance artistique unique pour commémorer les 10 ans des attentats du 13 novembre 2015. Etant entendu que l'inauguration du Jardin et la commémoration comportent 5 séquences fixées par la Ville, la conception de la cérémonie intègre cinq séquences dans une vision artistique d'ensemble, scénographiée, mise en musiques et en lumières. Cette scénographie d'ensemble pourra être complétée par différents moments librement choisis dans le cadre de la Direction artistique, qui s'intégreront dans cette proposition artistique d'ensemble. Les cinq séquences sont :

- La prise de parole de la Maire de Paris, au pupitre
- La prise de parole du Président de la République, au pupitre,
- Les prises de paroles des représentants des deux associations Life for Paris et 13-Onze 15
- La lecture des noms des victimes
- Le dévoilement de la plaque inaugurale du jardin

- **Choix des artistes et des œuvres présentées**. Prises de contact avec les artistes et/ou leurs représentants, pour la production et diffusion d'une œuvre originale. Suivi de l'évolution technique et financière des projets auprès des artistes. Le choix des artistes et la réalisation des œuvres se fait en collaboration étroite avec les services compétents de la Ville de Paris. (Article 10 du CCPAE).

 En effet, le titulaire prend en charge l'ensemble des droits liés à la Direction artistique et garantit la Ville de Paris contre tout recours amiable et contentieux de la part de tiers, qui trouverait son origine dans l'exercice des droits de propriété intellectuelle (moraux, patrimoniaux ou voisins) et relatifs aux prestations de Direction artistique définies à l'article 10 du CCAPAE.

- **Coordination artistique et technique de la production de la commémoration du 13 novembre**. Les besoins techniques dédiés à la bonne réalisation de cette cérémonie seront coordonnés par la Direction artistique, afin de garantir une parfaite réalisation de la création artistique, et tout particulièrement la totale confidentialité du concept artistique. Il s'agira notamment d'une coordination des prestations uniques liées à la scénographie de cette commémoration, à sa mise en lumière, au traitement des artistes invités et à la qualité de diffusion sur le site et via tous canaux audiovisuels et sonores de leurs performances, qu'elles soient musicales, chorégraphiées ou de simples prises de parole.

- **Coordination des prestataire**s : le titulaire du présent marché assure sous sa seule responsabilité la coordination des prestataires et intervenants. Cette coordination sera le fruit d'une synchronisation entre les besoins artistiques et la scénographie validée par la Ville de Paris

- **Participation à la communication,** pilotée par la Direction de l'Information et de la Communication de la Ville de Paris, notamment en ce qui concerne la stratégie presse pilotée par le Service de presse de la Ville de Paris. Le Directeur artistique participe à la promotion de la commémoration auprès de la presse avec notamment une mobilisation sur des temps presse et interviews. Un haut degré de confidentialité est attendu autour de l'élaboration du projet. Le Directeur artistique pourra procéder à la recherche de diffuseurs nationaux ou internationaux, permettant une télétransmission de l'entièreté de la séquence d'inauguration en direct sur les chaînes télévisées. Cette recherche de médias télévisés pourra s'accompagner de recettes versées par les diffuseurs pour les captations réalisées dans le cadre de ce marché. Dans ses interventions, le Directeur artistique devra tenir compte de la période de la réserve électorale et ne pas faire la promotion des réalisations de la Ville de Paris

- **Participation aux échanges avec les associations 13Onze15 et Life for Paris,** afin de garantir la cohérence de la cérémonie développée par la Direction artistique, compte tenu de la spécificité de cette commémoration liée à un moment particulièrement marquant de l'histoire contemporaine de la France.

- **Réunions.** Tout au long de l'élaboration du programme, des réunions hebdomadaires auront lieu : entre la Direction artistique et la DICOM, à des dates à convenir d'un commun accord. D'autres réunions entre les services de la Ville compétents et les services extérieurs parties prenantes (Elysée, Préfecture de Police, RATP, etc.) pourront être nécessaires, selon les besoins du projet. Plusieurs rendez-vous de réflexion, de présentation et de validation se dérouleront avec les cabinets d'élus. Le titulaire devra se rendre disponible ou se faire représenter lors de ces réunions.

4.2 Calendrier d'exécution (phasage)

Le prestataire devra effectuer sa mission et respecter les délais d'exécution du phasage suivant :

Phase 1 : octobre - phase préparatoire

- Établissement d'une note d'intention présentant les ambitions en matière de thématique, d'emprises et premiers choix d'artistes. Cette note devra être transmise et fera l'objet d'un paiement une fois le livrable validé et réceptionné sans réserve par le pouvoir adjudicateur.

- Approfondissement de la thématique et des moyens de production associés, choix des artistes, élaboration de l'emprise géographique et du respect des questions de jauge du public et des règles de sécurité émises par la Préfecture de Police.

- Repérages et visites de site avec la DICOM et les services compétents.

- Dans le cadre de l'organisation éventuelle d'une conférence de presse par la Ville de Paris, préparation de cette conférence de presse : transmission des éléments nécessaires et prises de parole. Le titulaire assistera à la conférence de presse et y présentera sa programmation. Interviews possibles et participation éventuelle à divers temps forts.

Phase 2 : octobre - novembre (jour-J) : élaboration, suivi et réalisation du projet, et bilan

- Finalisation de la programmation, séquence par séquence, dans le respect des règles édictées par la Préfecture de Police, la Ville de Paris et les bureaux de contrôle technique, et dans le respect de l'enveloppe financière du présent marché.
- Transmission des éléments nécessaires (contenus textes, visuels...) à l'élaboration des différents outils de communication.

- Suivi de la réalisation et de la mise en production de la cérémonie dans l'ensemble de ses composantes, notamment scénographie, son et lumière.

4.3 Etat des lieux mis à disposition

Un état des lieux contradictoire sera effectué lors de la mise à disposition de l'espace. Le titulaire du marché prend, sous sa responsabilité, l'espace mis à disposition dans l'état ou il se trouve lors de l'entrée en jouissance.

Un état des lieux contradictoire sera effectué lors de la restitution de l'espace mis à disposition. En cas de dégradation ou de dommage au domaine, la remise en état sera à la charge du titulaire du marché.

Un espace de travail situé 10, place de l'Hôtel de Ville sera mis à disposition de la direction artistique à compter du 13 octobre et jusqu'au 21 novembre 2025 inclus. Un état des lieux d'entrée, de même qu'un état des lieux de sortie seront effectués dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus.

5. Prestations à la charge de la Ville de Paris

La Ville de Paris prendra à sa charge les prestations suivantes :

- La sécurisation du site, lors des phases de montage, d'exploitation et de démontage.
- Le barriérage du site.
- L'accueil et la gestion du flux des invités et officiels.
- Techniques et logistiques à l'exception de celles réalisées par le prestataire dans le cadre de la création artistique.
- Le Dossier Technique Sécurité (DTS).
- La mise à disposition de bacs ou conteneurs pour l'évacuation des déchets.